

D 2025 04 17 033

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

17 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, Y. DUMAS, J-O. RABOT, P. GUINOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DAZIN, R. OTZENBERGER, L. JACQUEMET, M. GRENIER, M. FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ, A. NEUSSER, J. DIZERENS,

Absents excusés : M. CHALENDAR, V. KRYK, A. BOUSSER, Michèle GALLET, M. GIRIAT,

Absents : M. LAPTEVA, D. GANNE, C. TOWNSEND,

Procurations : Michèle GALLET à M. GALLET, A. BOUSSER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, Élodie RABOT, assistante administrative

2. Finances – Approbation du compte administratif 2024

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, présenté par Olivier Guichard, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Réalisation exercice 2024 Dépenses	5 724 237,80 €	4 110 302,10 €
Réalisation exercice 2024 Recettes	6 811 667,38 €	3 972 532,19 €
Report exercice 2023	3 412 704,89 €	468 567,03 €
Total des excédents (Réalizations + reports)	10 224 372,27 €	330 797,12 €

Restes à réaliser 2024 reportés en 2025 :

En dépenses d'investissement : 938 940,10 €

En recettes d'investissement : 466 194,94 €

Le Conseil municipal constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DEMANDE** à Olivier Guichard, Maire, de quitter la salle du Conseil municipal,
- **REMET** la présidence à Willy DELAVENNE,
- **PROCÈDE** au vote du compte administratif 2024, tel que présenté.

Fait à Ornex, le 24 avril 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 25 avril 2025
Affiché le : 25 avril 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.